

Travaux dans les vallées : 6,5 M€ de saisies bancaires

Les 21 personnes interpellées dans le cadre des malversations sur les chantiers post-tempête Alex ont toutes été relâchées sans poursuites, pour le moment. Les investigations se poursuivent.

« Les mis en cause ont été remis en liberté à l'issue des gardes à vue », a confirmé, hier, le parquet de Marseille dans un communiqué (*lire notre édition du 15 mars*). Les 21 personnes entendues entre mardi matin et jeudi matin ne font, à ce stade, l'objet d'aucune poursuite. Mais, précise Nicolas Bessone, le procureur de la République, « les investigations se poursuivent en vue de déterminer les responsabilités des différents protagonistes impliqués dans l'affaire ».

Selon nos informations, d'autres gardes à vue devraient intervenir en début de semaine prochaine.

Des voitures de luxe pour 640 000 euros

Au cours de cette vaste opération, « qui a mobilisé 60 gendarmes de la Section de recherches de Marseille », les enquêteurs ont procédé à des saisies bancaires pour un montant avoisinant les 6,5 millions d'euros, révèle le parquet.



Y a-t-il eu des malversations financières sur les chantiers de reconstruction dans les vallées, après le passage de la tempête Alex.

(Photo archives NM)

20 février 2024, est la suite d'une enquête préliminaire lancée par le parquet de Nice, en mars 2023, après réception d'un signalement de la métropole Nice Côte d'Azur reçue fin février 2023 dénonçant des manquements graves au respect des règles de la comptabilité publique sur les chantiers de reconstruction de la tempête qui a endeuillé et dévastée les vallées dans la nuit du 2 au 3 octobre 2020.

« Des doutes sérieux sur la nature des travaux »

Elle porte sur les conditions dans lesquels ont été ordonnées, réalisées puis payées les opérations de reconstruction des vallées de La Tinée et de la Vesubie. « Les investigations ont permis d'émettre des doutes sérieux sur la réalité ou la nature des travaux réalisés puis payés sur fonds publics », insiste la justice marseillaise.

STÉPHANIE GASIGLIA
sgasiglia@nicematin.fr

Comme nous l'écrivions, plusieurs véhicules de luxe ont également été saisis, d'une valeur totale de 640 000 euros. Porsche, Ferrari, Tesla, confiées au domicile de certains chefs d'entreprise.

L'information judiciaire ouverte par le parquet de Marseille le